

## Compte rendu de la séance d'ouverture du concours national d'agrégation en science politique

**Mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021**

**Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – Paris 13<sup>e</sup>**

La séance d'ouverture du concours qui tient lieu de réunion d'information aux candidats débute à 16 H 02.

11 candidats sont présents.

### **I/ Accueil des candidats**

La présidente, Mme Brigitte GAÏTI accueille les candidats en les remerciant pour leur présence et leur patience, le concours ayant été long à mettre en place en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19. Elle leur indique dans les grandes lignes le déroulé de la réunion. Puis, elle présente les personnes en charge de l'organisation du concours qui assistent à la réunion :

- M. Michaël GOUDOUX de l'IEP de Paris, responsable de la bibliothèque de recherche et bibliothécaire référent pour la science politique ;
- l'équipe du ministère en charge de l'organisation administrative représentée par :
  - Mme Anne-Laure FORET, cheffe du département du pilotage et de l'expertise auprès des établissements au sein du service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
  - Mme Murielle JEAN-LOUIS et Mme Chantal ROUSSEAU, les gestionnaires du concours avec qui les candidats échangeront désormais pour toute question relative au concours ou pour toute information qu'ils souhaitent porter à la connaissance des membres du jury car ils ne sont pas autorisés à s'adresser directement à eux.

Coordonnées :

✉ [murielle.jean-louis@education.gouv.fr](mailto:murielle.jean-louis@education.gouv.fr) - ☎ 01 55 55 62 69

✉ [chantal.rousseau@education.gouv.fr](mailto:chantal.rousseau@education.gouv.fr) – ☎ 01 55 55 64 89

Mme GAÏTI poursuit par une présentation par ordre alphabétique des six autres membres du jury en précisant leurs établissements d'exercice et leurs spécialités.

### **II/ Les épreuves du concours**

La présidente du jury indique que le concours national d'agrégation a toute sa place parmi les différentes voies de recrutement de professeurs des universités. Elle rappelle que le nombre de postes mis au concours de l'agrégation détermine le nombre de recrutement possibles au titre de l'article 46.1<sup>o</sup> du décret statutaire des enseignants-chercheurs des universités.

Cette voie de recrutement est parfois critiquée voire abandonnée. C'est ce qui a été fait récemment pour l'agrégation de sciences économiques. Les autres concours sont en cours de rénovation afin de les rendre plus attrayants à la fois pour les candidats et les universités, et pour les alléger tout en maintenant la rigueur de l'évaluation. Pour certaines disciplines, une première modification a abouti à la suppression ou à l'adaptation de la leçon en loge de 24 heures, épreuve la plus rhétorique, afin de valoriser l'épreuve sur travaux, qui se concentre sur l'ensemble d'une trajectoire de recherche.

Pour cette session, le concours est resserré autour de 3 épreuves qui auront lieu entre le 17 janvier et début avril 2022.

- Epreuve sur travaux

La présidente du jury rappelle que conformément au règlement intérieur en ligne sur le site du ministère, l'épreuve dure 45 mn. Elle comprend une présentation de 15 mn suivie d'une discussion avec le jury.

Deux rapporteurs seront désignés parmi les membres du jury pour chaque candidat. L'épreuve débutera le 17 janvier. Elle aura lieu en partie au ministère de l'enseignement supérieur sur le site de Descartes (les 17, 18 et 19 matin) et en partie à l'université de Paris I (à partir du 19 après-midi).

Les travaux et la notice individuelle doivent être déposés sur un espace dématérialisé du 6 au 19 décembre. Il n'y aura pas d'envoi de documents par voie postale. La présidente recommande de déposer les fichiers dès l'ouverture de l'application sans attendre la désignation des rapporteurs. Elle insiste sur le fait qu'il faut absolument éviter de déposer les fichiers le dernier jour. Il sera possible de faire des dépôts en plusieurs fois.

Chaque candidat peut transmettre cinq documents. Il n'est pas obligatoire de transmettre la thèse ou la HDR mais c'est recommandé. Mme GAÏTI informe que si un livre a été produit à partir de la thèse ou de la HDR, il est recommandé de fournir uniquement cet ouvrage.

Les candidats qui le souhaitent peuvent préparer un power point pour leur présentation. Ils devront le convertir au format PDF et le déposer sur l'application dédiée au concours avant le 10 janvier. Le jury pourra ainsi le sauvegarder et l'utiliser le jour de l'épreuve en cas de problème informatique qui surviendrait lors de la présentation.

A l'issue de l'épreuve, les candidats remettront leurs notes au jury. Mme GAÏTI précise qu'elles ne serviront pas à évaluer le candidat. Celui-ci sera noté en fonction de la qualité de sa présentation et des réponses aux questions posées par le jury. Les notes laissées au jury pourraient lui être utiles au moment des délibérations uniquement pour se remettre en mémoire des éléments évoqués par le candidat.

- Epreuves en loge

Mme GAÏTI informe que les sujets seront tirés à 8h00, 9h00 et 10h00 pour un passage devant le jury à 16h00, 17h00 et 18h00.

La présidente donne, ensuite, la parole à M. Michaël GOUDOUX en charge de la bibliothèque de recherches de Sciences po Paris où se dérouleront les leçons. M. GOUDOUX informe qu'il s'occupe de la gestion de la loge et de l'appui documentaire. Il accueillera le jury et les candidats lors de ces épreuves. Compte tenu du déménagement de Sciences po, l'emplacement exact de la loge n'est pas encore connu. La bibliothèque actuelle située au 199 boulevard Saint-Germain sera transférée dans le site de Sciences po- Saint-Thomas d'Aquin à partir du 24 janvier. La localisation de la loge sera précisée ultérieurement. Le fonds imprimé ne sera pas disponible dans la loge. Un système de navette sera mis en place pour mettre les ouvrages à disposition des candidats. Toutes les ressources numériques disponibles de la bibliothèque de recherche seront accessibles. Compte tenu de la suppression de la leçon de 24 heures, il n'y aura pas d'accès au fond général.

M. GOUDOUX ajoute que la loge comptera 3 à 4 postes informatiques équipés des logiciels Microsoft Office. Ils seront connectés à une imprimante. La bibliographie actuellement sur le site du ministère est celle du précédent concours. Elle sera mise à jour avant les épreuves en loge. Les sujets des deux derniers concours sont aussi en ligne sur le site du ministère.

Avant la première épreuve en loge, les candidats auront la possibilité de réaliser des leçons blanches pour s'entraîner. Sciences po leur donnera un accès distant à des ressources documentaires afin de

reproduire la loge à distance. Les candidats seront préinscrits automatiquement dès début janvier. M. GOUDOUX poursuit en annonçant qu'il présentera aux candidats l'outil permettant ces mises en situation au travers d'une formation collective par visioconférence.

Au moment des épreuves, les candidats sont autorisés à apporter une clé USB vierge pour faire des sauvegardes intermédiaires pendant la phase de préparation de la leçon. Après l'épreuve, cette clé devra être vidée.

A l'issue de chaque épreuve, les résultats seront mis en ligne sur le site du ministère

### **III/ Tirage au sort et données chiffrées**

Le candidat le plus jeune présent à la séance d'ouverture, M. Damien LARROUQUÉ est invité à tirer au sort une lettre de l'alphabet afin de déterminer l'ordre de passage des candidats aux épreuves.

M. LARROUQUÉ tire la lettre R.

La présidente donne quelques données chiffrées relatives au concours. On dénombre :

- 21 candidats dont 6 femmes et 15 hommes ;
- 11 primo-candidatures ;
- 8 candidatures de maître de conférences et 13 candidatures autres ;
- l'âge moyen des candidats est 40 ans.

### **IV/ Questions-réponses**

#### Question 1

Quelles sont les consignes du jury concernant la notice ?

**Réponse (R) :** Il est conseillé en tous les cas de ne pas dépasser 30 pages mais 20 pages représentent le volume attendu. Rappelons que cette notice est lue par l'ensemble des membres du jury et pas seulement par les rapporteurs.

#### Question 2

Quand les candidats connaîtront-ils les noms de leurs rapporteurs ?

**R :** Ils seront communiqués à partir du 6 décembre.

#### Question 3

Le jury appliquera-t-il une pondération en valorisant la première épreuve ?

**R :** C'est l'épreuve qui engagera la sélection la plus forte dans la mesure où elle engage l'ensemble d'une carrière de recherche. Le jury considère que les sous-admissibles sont de potentiels admis. La présidente du jury rappelle que cette valorisation est recommandée par les jurys des derniers concours.

#### Question 4

Les travaux doivent-ils être publiés ?

**R :** Oui. Si des travaux ne sont pas publiés, les candidats devront fournir au jury une autorisation de publication si elle a été acceptée par une revue ou une maison d'édition.

#### Question 5

Pourra-t-on mettre des livres parmi les travaux ?

**R :** oui.

#### Question 6

L'épreuve sur dossier se fait-elle uniquement à partir des documents du dossier ?

**R :** Le dossier constitue la base de l'épreuve mais les candidats pourront bien sûr mobiliser d'autres travaux pour appuyer le raisonnement.

Question 7

Est-il possible de préparer un power point pour les leçons ?

**R :** Oui mais ce n'est pas nécessaire.

Question 8

Lors de la préparation d'une leçon, comment se fera l'accès aux livres ?

**R :** Il faudra les commander à partir d'un catalogue.

Question 9

Quel sera le temps d'attente entre la commande de livres et la livraison dans la loge ?

**R :** Il sera de 35 à 45 minutes et moins si le bâtiment où se situera la loge est contigu à la bibliothèque de recherche.

Question 10

Quelle procédure sera mise en place lorsque 2 candidats commanderont le même livre ?

**R :** Les livres existent en plusieurs exemplaires.

Question 11

Sera-t-il possible de sortir pour prendre l'air ou manger ?

**R :** Non. Il faudra apporter de la nourriture pour s'alimenter dans la loge.

Question 12

**R :** Trois postes de professeur sont affichés sur le site du ministère pour ce concours. Cela a-t-il changé ?

**R :** Pour l'instant, il y en a toujours 3. Ce chiffre peut évoluer d'ici la fin du concours jusqu'à (théoriquement) 9 postes.

Question 13

Le port du masque sera-t-il obligatoire ?

**R :** Oui. Il faudra savoir se faire entendre, être assez expressif pour compenser le fait que le visage ne se verra pas entièrement. A ce stade, le pass sanitaire n'est pas exigé.

Question 14

Lors de la 1<sup>ère</sup> sélection, le jury sera-t-il soucieux de garder l'équilibre entre les sous-disciplines ?

**R :** Ce sera sans doute un élément de la délibération, en cas de dilemme. Mais, pour rappel, la réussite au concours d'agrégation suppose la maîtrise de compétences disciplinaires larges.

Question 15

Sur quoi faut-il insister lors de la présentation orale ?

**R :** Les candidats sont libres de faire leur présentation comme ils le souhaitent. Le jury n'a pas établi de modèle compte tenu du fait que les candidatures font état de profils différents.

Il est en tout cas recommandé de ne pas relire ou simplement résumer sa notice.

Question 16

Le jury a-t-il des exigences particulières pour les leçons ?

**R :** Le jury propose aux candidats d'envisager la première leçon en loge comme une leçon visant un public de niveau Master ; la seconde leçon en loge qui repose sur l'étude et la présentation d'un dossier, pourra être comprise comme une communication donnée dans le cadre d'un séminaire de laboratoire de recherche. Dans tous les cas il s'agira de montrer un souci de pédagogie dans la présentation.

Question 17

Les dossiers sont-ils consultables dans les annales ?

**R :** Non, les annales en ligne ne comportent pas les dossiers. On peut envisager de les rajouter sur le site du ministère pour les 2 derniers concours. Pour remonter plus loin, il faut en faire la demande à M. GOUDOUX pour les consulter sur rendez-vous car ils ne sont pas encore numérisés.

Fin de la réunion à 17h30.